



**ORDRE DES PHARMACIENS
DU QUÉBEC**

**LE RÉGIME
D'ASSURANCE
MÉDICAMENTS DU QUÉBEC:
L'URGENCE D'ATTEINDRE UN JUSTE
DOSAGE**

JUIN 1999

mémoire présenté à

la Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec

par

l'Ordre des pharmaciens du Québec

mai 1999

Introduction

L'Ordre des pharmaciens du Québec régit l'exercice de cette profession au Québec. Sa mission essentielle touche la protection et la sécurité de la population en ce qui a trait aux services pharmaceutiques qui lui sont offerts. C'est à cet égard que l'Ordre souhaite communiquer au Gouvernement du Québec sa préoccupation quant à l'actuel régime d'assurance médicaments, et ses suggestions quant aux mesures correctrices permettant de corriger certaines déficiences des mesures en place.

Depuis le premier jour de 1997, le Québec bénéficie d'un nouveau mécanisme de protection sociale, le régime d'assurance médicaments. Il s'agit de mesures novatrices au potentiel intéressant dont l'ajustement demeure cependant à parfaire.

L'analyse présentée, alimentée par la contribution des pharmaciennes et des pharmaciens du Québec, est le reflet des préoccupations des administrateurs de l'Ordre. Pointant des lacunes et suggérant des pistes de solutions permettant d'atteindre un "dosage adéquat", le regard porté sur la situation du régime public de l'assurance médicaments demeure orienté vers des solutions réalisables à brève échéance. L'articulation du régime demeure la responsabilité de l'État qui, plus que quiconque, dispose des ressources humaines, de l'instrumentation et des informations nécessaires pour traduire en actions concrètes les préoccupations et les principes que nous soulevons. Nous demeurons conscients que les recommandations qui sont formulées dans le présent document sont de nature à perturber l'équilibre financier du régime. Mais, la nature des problèmes à régler nous paraît amplement justifier les efforts que cette situation entraînera.

Pour les pharmaciennes et les pharmaciens du Québec, la santé de la population, l'utilisation optimale des médicaments et l'accès à des services pharmaceutiques de qualité tracent les valeurs fondamentales devant présider à l'analyse et à la critique des mesures régissant un programme national d'assurance médicaments. C'est à partir de ces considérations que le présent document a été produit.

Les recherches de l'équipe Tamblyn

Le régime d'assurance médicaments, adopté par le gouvernement du Québec en juin 1996, a été observé et ses impacts analysés par l'équipe de 16 chercheurs que dirigeait l'épidémiologiste Robyn Tamblyn. Les résultats de ce travail furent diffusés officiellement le 26 mars 1999. Cette analyse scientifique d'envergure, dont la rigueur et la qualité scientifique sont incontestables, ajoute un éclairage intéressant aux discussions sur l'assurance médicaments, ciblant avec précision les lacunes majeures du programme, et cela, quelques années à peine après sa création. Ce faisant, la recherche scientifique permet à l'État d'agir rapidement et d'éviter l'aggravation des déficiences détectées.

Tout en affirmant les mérites du nouveau régime, particulièrement évidents en ce qui touche l'accès à une assurance médicaments pour 1,4 million de personnes qui ne pouvaient jusque-là y souscrire, les observations des chercheurs soulignent d'importantes failles. Les questions de l'augmentation de la contribution pour les prestataires de la sécurité du revenu et les personnes âgées ainsi que le phénomène de la réduction de la consommation de médicaments essentiels constatée chez certaines personnes exigent la plus grande attention. Il s'agit de questions dont la portée ne doit pas être sous-estimée. Les gains à court terme obtenus par une réduction de la médication doivent être placés en perspective avec la morbidité ou la mortalité pouvant résulter d'une sous-utilisation de médicaments nécessaires à la santé.

L'Ordre des pharmaciens du Québec considère que les observations des chercheurs dressent un portrait impartial et valable de la situation. Ce portrait confirme les données déjà recueillies par l'Ordre à partir du suivi de 400 cas qui avaient été identifiés par des pharmaciens oeuvrant sur le terrain. Le constat que tracent les chercheurs de l'équipe de Tamblyn doit à présent alimenter la nécessaire correction et les ajustements à apporter au volet public du régime général québécois d'assurance médicaments, tant à court terme que lors d'une révision en profondeur dont le besoin semble prévisible.

Les constats positifs

Tout comme les chercheurs de l'équipe de R. Tamblin, l'Ordre des pharmaciens du Québec reconnaît que le nouveau régime d'assurance médicaments entraîne une amélioration des conditions de vie pour les Québécois qui doivent recourir à des services pharmaceutiques ou des médicaments.

Nous ne pouvons que nous réjouir de constater que les protections de base offerte par le régime public et le régime privé soient identiques. Des éléments comme la plus grande équité envers les citoyens devant recourir aux médicaments, la gratuité pour les enfants, la réduction constatée de l'utilisation de médicaments non essentiels, la mise en évidence de l'importance du pharmacien dans le système de santé québécois et la mise en valeur de certains aspects professionnels de l'exercice de la pharmacie sont des retombées observables qui réjouissent les pharmaciens autant que les autres artisans de la santé publique.

La plus grande équité pour les citoyens devant recourir aux médicaments

En rendant accessible à tous les citoyens du Québec les médicaments via un régime d'assurance médicaments, l'État a posé un geste important facilitant l'accès à une meilleure santé pour un nombre important de Québécois qui, tout en n'étant pas défavorisés, ne pouvaient parfois se procurer tous les médicaments essentiels à la prévention de la maladie ou au recouvrement de la santé. Le Québec fait, à cet égard, figure de pionnier au Canada.

La formule d'un régime de mutualisation des risques touchant le secteur privé nous semble, à plusieurs égards, un autre gain permettant de réduire l'impact des coûts de la médication pour certains groupes de la population tout en maintenant une protection adéquate. Cette complémentarité public/privé fonctionne très bien.

La gratuité chez les enfants

La gratuité dont bénéficient les enfants de moins de 18 ans représente un élément majeur de cette amélioration qu'il convient de saluer. Au Québec, 148,000 enfants¹ ou jeunes adultes âgés de moins de 25 ans ont ainsi eu accès au régime, en plus d'un nombre important d'enfants prestataires de la sécurité du revenu pour qui les médicaments et services pharmaceutiques sont également gratuits.

Facilitant la prévention et le traitement de problèmes sanitaires pour une clientèle particulièrement vulnérable, cette mesure marque un réel progrès sur la situation antérieure où des considérations économiques privaient parfois de jeunes enfants des ressources pharmacologiques nécessaires à leur santé.

La prime annuelle et son application

En ce qui a trait à la motivation à l'inscription et selon des critères d'équité, l'intégration de la prime au rapport d'impôt a été un élément positif qui doit être maintenu. Cette mesure a évité de placer le pharmacien en perpétuelle situation de négociation avec son client et préserve le caractère professionnel de ses interventions. Il y aurait peut-être lieu, afin de combler les pertes de revenus pouvant résulter des modifications que nous suggérons dans les pages suivantes, d'apporter des variations quant à l'identification des paliers de revenu utilisés.

1 Régie de l'Assurance maladie du Québec (1998) Rapport annuel 1997. Gouvernement du Québec. Québec.

Intégration dans la communauté

Parmi les constats positifs, il faut souligner la décision gouvernementale permettant aux malades qui étaient exclus des services pharmaceutiques dans leur milieu de vie (sidéens, malades atteints de fibrose kystique, etc.) de réintégrer la communauté et d'être ainsi assurés d'un suivi pharmaceutique complet de qualité. Cette possibilité ne pouvait leur être offerte lorsqu'ils devaient subir la fragmentation des centres de distribution provinciaux ou des cliniques spécialisées.

La réduction de la consommation de médicaments non essentiels

La réduction de la consommation de médicaments non essentiels, tels les hypnotiques et sédatifs utilisés par certaines personnes de façon potentiellement inappropriée, constitue une retombée positive du régime. Dans les cas où des alternatives non pharmacologiques étaient disponibles à certains problèmes de santé mineurs (anxiété, insomnie, constipation, etc.), une partie de la population a ainsi pu modifier son profil de recours à des médicaments non essentiels.

Pour plusieurs citoyens, ce fut l'occasion d'utiliser les compétences de leurs pharmaciens qui, mieux que quiconque, sont habilités à guider les personnes vers une utilisation optimale des médicaments.

Les pharmaciens, en complémentarité avec les prescripteurs, ont suggéré des alternatives pharmacologiques moins onéreuses. Le temps investi et les recherches qu'impliquent pareilles initiatives témoignent de l'importance du travail réalisé par ces professionnels.

Dans nombre de cas, les conseils reçus en pharmacie ont permis aux patients utilisant des médicaments non essentiels d'orienter leurs choix vers d'autres options thérapeutiques ou non pharmacologiques souvent moins coûteuses : modification des habitudes alimentaires, réduction de la consommation de café et de produits contenant de la caféine, utilisation de ressources communautaires, hygiène de sommeil, etc. Il s'agit d'un effet positif que nous avons pu observer tant chez les prestataires de la sécurité du revenu que chez les aînés.

La mise en évidence de l'importance du pharmacien dans le système de santé québécois.

Outre ses effets sur la santé des citoyennes et citoyens, le nouveau régime s'est avéré important pour l'évolution de la profession de pharmacien au Québec.

Dans la mise en place du nouveau régime, les pharmaciennes et pharmaciens du Québec ont assumé avec dévouement et professionnalisme un rôle de première ligne, devenant les porte-parole et les interprètes du nouveau régime auprès de leur patient. Ajoutant à leurs importantes responsabilités thérapeutiques un volet administratif qu'ils n'avaient pas souhaité, les pharmaciennes et pharmaciens ont confirmé leur rôle de premier plan comme agents d'information et d'éducation en santé.

Les exigences administratives liées au régime ont entraîné des coûts financiers et humains qu'on ne saurait négliger. Tout en déplorant l'alourdissement de leur pratique, les pharmaciennes et pharmaciens ont mis en évidence le fait que, de tous les professionnels de la santé, c'est vers eux que se tourne le public qui désire une réponse immédiate et rapide aux questions relatives à la santé.

Rapidement accessibles, capables de vulgariser et d'adapter une information complexe auprès de différentes clientèles et divers milieux, ils ont confirmé, sans campagnes médiatiques ou déclarations triomphalistes, que pour le grand public et en ce qui a trait à la pharmacothérapie, ils jouent véritablement un rôle de "porte d'entrée". Un rôle essentiel que sous-estiment probablement les actuels gestionnaires du réseau sociosanitaire, qui ne peuvent que se réjouir de ce que les pharmaciens aient agi en partenaires responsables et fiables tout au long de la profonde transformation subie par le système sociosanitaire québécois.

Cette performance des pharmaciens dans la gestion quotidienne d'un virage parfois difficile mérite d'être ici soulignée.

La mise en valeur de certains aspects professionnels de l'exercice de la pharmacie

En uniformisant les coûts d'un médicament couvert, peu importe la pharmacie où une personne se le procure, le nouveau régime a fait disparaître pour les bénéficiaires du régime public les questions pécuniaires qui jusque-là retenaient l'attention de plusieurs patients. En retirant les aspects monétaires déterminant le choix d'un pharmacien plutôt que d'un autre, le nouveau régime a permis de mieux discerner les services cliniques entourant le médicament, qu'on avait parfois tendance à négliger au profit d'éléments purement mathématiques. Il s'agit à présent d'une dimension importante dans le tableau d'une saine concurrence entre les pharmacies.

La qualité du lien entre le patient et son professionnel, l'analyse de la situation pharmacologique, les conseils entourant la prise de produits, les suggestions des pharmaciens étaient des composantes moins visibles de la pratique des pharmaciens. Ce sont à présent des éléments importants guidant le choix de plusieurs personnes vers un pharmacien ou un autre. À cet égard, nous pouvons considérer que le nouveau régime a facilité une meilleure perception du rôle et des responsabilités cliniques des pharmaciens.

La création d'un comité de revue d'utilisation de médicaments

La loi sur l'assurance médicaments a entraîné la mise en place d'un comité de revue d'utilisation des médicaments permettant d'encadrer l'évolution du régime. Déjà, une cible d'envergure y a été identifiée et, dans un proche avenir, les efforts de plusieurs acteurs seront mis à contribution pour corriger les lacunes décelées dans l'utilisation des médicaments destinés au traitement de l'asthme.

Les retombées négatives

En ce qui concerne la population, le bilan dressé par l'équipe Tamblyn et celui des pharmaciens n'est toutefois pas idéal.

D'importantes conséquences négatives existent et des correctifs urgents doivent être apportés à l'architecture du régime. C'est pour souligner cette situation que l'Ordre des pharmaciens prend aujourd'hui la parole et s'adresse au gouvernement. Nous croyons que les informations communiquées par les chercheurs et les suggestions contenues dans le présent document justifient la mise en oeuvre rapide de correctifs. Nous ne doutons pas que les suggestions d'autres ordres professionnels et d'organismes oeuvrant dans le domaine sociosanitaire aideront le gouvernement du Québec à ajuster les modalités d'un régime dont le principe et les fondements demeurent positifs et valables pour la santé publique.

L'implantation d'une mesure gouvernementale telle que celle imposée en 1997 par le nouveau régime d'assurance médicaments a suscité de vives réactions au sein de divers groupes de la population plus vulnérables. Les personnes moins scolarisées et les gens les plus malades ont été touchés directement et se sont sentis lésés. Des réactions impulsives issues d'un mécontentement irréfléchi ont amené certaines personnes à réduire leur usage de médicaments nécessaires. L'absence d'une bonne connaissance de leur état de santé et une mauvaise compréhension du rôle préventif de certaines médications sont des facteurs importants devant être considérés dans l'élaboration d'aménagements futurs.

L'Ordre des pharmaciens maintient qu'il faut agir prudemment sans sous-estimer la réaction des individus à qui les changements sont imposés. Les observations réalisées confirment le besoin de toujours conserver en mémoire certains facteurs tels que la faible scolarité, le degré élevé de consommation de médicaments prescrits et l'appartenance au groupe féminin. Les campagnes d'information et de sensibilisation à élaborer autour de nouvelles mesures doivent être orientées principalement vers les clientèles où ces facteurs sont présents. La réduction de la consommation de médicaments essentiels, l'impact négatif plus important sur des clientèles vulnérables, la confusion entourant le fonctionnement du régime, l'alourdissement administratif imposé à la pratique de la pharmacie sont tous des éléments que nous devons déplorer.

Devant une situation qui perdure et, compte tenu des préoccupations ressenties par les pharmaciennes et les pharmaciens oeuvrant sur le terrain, nous demandons une intervention gouvernementale rapide. Bien sûr, l'architecture du régime demeure fragile et toute modification à ses composantes doit être exécutée avec prudence pour éviter une cascade d'effets négatifs en série. Mais, le statu quo n'est pas une solution à court ou à long terme. Plusieurs problèmes exigent une action rapide :

La réduction de la consommation de médicaments essentiels

Les médicaments servant à prévenir des maladies, les agents thérapeutiques associés au traitement de maladies chroniques affectant le système respiratoire ou cardiovasculaire, les produits utilisés dans le traitement de la maladie mentale... tous ces médicaments sont essentiels et la réduction de leur consommation place les patients qui en font un usage justifié en situation dangereuse.

Tentant d'éviter des coûts, certaines personnes réduisent les quantités, espacent les doses, modifient leur calendrier... À cet égard, la situation actuelle doit rapidement être corrigée pour éviter la recrudescence des hospitalisations, des visites à l'urgence ou aux cliniques médicales liées à l'arrêt ou à la prise irrégulière de médicaments essentiels. Les observations des chercheurs de l'équipe Tamblyn sont éloquentes à cet égard, confirmant l'analyse des membres de l'Ordre des pharmaciens.

L'impact négatif plus important sur des clientèles vulnérables

Les personnes âgées à faible revenu, les victimes de maladie mentale... si tous sont égaux, certains le seraient plus que d'autres, est-on porté à paraphraser. Encore une fois, certains groupes sociaux semblent subir davantage les inconvénients des mesures gouvernementales que d'autres. Considérant la vulnérabilité des clientèles, là aussi nous croyons que des correctifs s'imposent afin de rétablir une situation où l'accès au médicament doit être adapté aux limites de certains groupes.

Iniquité quant à certaines modalités du régime

Le phénomène des populations migratrices quittant le Québec pendant les mois d'hiver et celui de la recherche d'économies sur le dos des pauvres et démunis placent les pharmaciens dans un rôle de contrôleurs.

Leurs actions doivent alors tenir compte d'éléments situationnels d'une grande complexité et de la difficulté à départager les situations raisonnables des cas d'abus ou de manipulation.

La personne qui doit se déplacer pour des raisons personnelles et qui nécessite l'obtention (dans des situations exceptionnelles où pareille mesure est jugée sécuritaire) d'une provision plus grande de médicaments que les 30 jours reconnus pourrait éventuellement être traitée de la même façon que le serait une personne tentant de déjouer le système. Il y a lieu d'apporter un support aux pharmaciens confrontés à pareils cas en précisant des règles strictes restreignant la remise de médicaments à des durées normales de 30 jours faisant payer un pourcentage de co-assurance mensuelle constant, sans égard à la quantité de médicaments fournis. Cette mesure peut s'avérer impopulaire chez certains, mais elle corrige les actuels problèmes d'équité facilitant un accès plus juste aux personnes démunies. L'Ordre des pharmaciens recommande la règle de trente jours de livraison de médicaments associés à une co-assurance mensuelle.

La confusion entourant le fonctionnement du régime

La franchise qui accompagne le fonctionnement du régime est source de confusion et de méprise pour le consommateur. Si certains comprennent le fonctionnement du programme, nous disent les pharmaciens consultés, plusieurs citoyens ont par contre baissé les bras et, résignés, considèrent leur facture de médicaments comme un billet de loterie où, selon d'obscurs calculs mathématiques, les prix de quelques médicaments varient à chaque mois. Il nous semble difficile de tolérer que plusieurs mois après la mise en place du régime, un nombre important de Québécoises et de Québécois ne comprennent pas encore son fonctionnement.

La complexité du régime

Il est certes regrettable que notre régime d'assurance médicaments fasse preuve d'un niveau de complexité tel que ses utilisateurs ne puissent le comprendre. Pareil constat peut pourtant être fait dans toutes les classes de la société (tant chez les députés que chez les prestataires de la sécurité du revenu).

Nous ne pouvons pas accepter que les Québécois utilisateurs du régime public ne puissent lire et comprendre le sens de leurs factures et que, d'un mois à l'autre, des frais variables soient facturés pour un même médicament et pour les services qui y sont rattachés. La rigueur et la constance du régime privé doivent être recherchées et appliquées.

L'alourdissement administratif imposé aux pharmaciens

La confusion qui vient d'être évoquée a un impact direct sur les activités professionnelles des pharmaciens.

S'ils sont heureux de pouvoir contribuer à l'amélioration du système de santé québécois, les pharmaciennes et pharmaciens québécois éprouvent peu d'enthousiasme devant l'alourdissement administratif qui en résulte.

La confusion de leurs patients quant au fonctionnement du régime, le manque d'instruments et le calcul des frais à déboursier imposent un lourd fardeau aux professionnels de la santé qui doivent ajouter à leurs fonctions cliniques des tâches qui s'apparentent davantage à celles d'agents d'assurance.

Avec professionnalisme, les pharmaciens s'acquittent des nouvelles tâches... mais est-il besoin d'ajouter qu'ils ne sont pas des employés de l'État et que leur sympathie à l'amélioration du réseau sociosanitaire ne pouvant les soustraire à leurs exigeantes obligations professionnelles, ils ont atteint le seuil maximal des tâches bureaucratiques que l'État peut ajouter à leur pratique ? Toute addition de tâches administratives à celles déjà en vigueur se fera au détriment des tâches professionnelles essentielles à la protection du public

Les pistes suggérées

Les mesures suggérées sont directement liées aux lacunes évoquées. Formulées sous forme de pistes, elles tracent les avenues que, à notre avis, l'État devrait explorer dans son ajustement des mesures actuelles, d'ici la fin de la présente session parlementaire. L'Ordre des Pharmaciens du Québec demande donc :

Le retrait de la franchise imposée aux utilisateurs lors de l'achat en pharmacie.

Les difficultés évoquées plus tôt nous conduisent à recommander la suppression de cette modalité. D'autres modalités de perception doivent être explorées.

Parmi les éléments entraînant la confusion au sein du public, la variation des montants à payer pour un même médicament, au fil des mois, n'est pas le moindre. En effet, selon les cas, l'addition de la franchise mensuelle à payer au montant de co-assurance entraîne une fluctuation des prix suscitant la confusion. À cet égard, nous suggérons l'adoption d'un mécanisme évitant toute variation aléatoire des prix d'une même médication afin de faciliter pour les utilisateurs la compréhension des mécanismes du régime, évitant en partie la confusion actuelle.

La remise de quantités limitées à un traitement d'un mois.

Les médicaments devant être utilisés sur une longue période devraient être distribués en quantités requises pour traitement maximal de un mois (30 jours), de sorte que tout patient, sans égard à son revenu et sa fortune, ait à payer mensuellement les frais associés à l'achat de ces produits. Il s'agit d'une mesure conforme aux recommandations déjà émises par l'Ordre dans un guide de pratique² diffusé aux membres des deux corporations.

Un meilleur ajustement de la prime en fonction du revenu des patients.

Les modalités actuelles du régime fixent des catégories générales arbitraires qui pourraient être mieux dessinées. En déterminant un éventail plus grand de catégories, les primes pourraient mieux être modulées au revenu des patients.

La gratuité complète des médicaments pour les bénéficiaires de prestations de sécurité du revenu et un assouplissement du régime pour les personnes âgées bénéficiaires du régime public, plus vulnérables que d'autres.

L'adoption de mesures incitatives destinées au pharmacien, favorisant le suivi et l'intervention en vue d'améliorer l'observance au traitement pour des pathologies telles que l'antibiothérapie, l'oestrogénothérapie, le traitement de l'asthme, de maladies cardiovasculaires et d'autres pathologies où l'efficacité du traitement destiné à réduire la morbidité repose sur un recours soutenu et constant à la médication pendant une longue période. À cet égard, nous jugeons utile d'élargir à d'autres pathologies les mesures actuelles destinées à promouvoir le rôle du pharmacien dans le suivi de l'observance liée au traitement pharmacologique de l'hypertension.

2 Collège des médecins, Ordre des pharmaciens (1996), Ordonnance de médicaments, Ordre des pharmaciens. Montréal.

Une campagne nationale sur les ajustements et correctifs apportés

Le gouvernement ne peut plus compter sur les pharmaciens pour informer la population des détails administratifs de ses mesures. En effet, l'expérience des derniers mois prouve que les nouvelles exigences administratives des pharmaciens et l'implication qui y est requise réduit le contact pharmacien/patient au détriment de tâches administratives liées au régime.

Les pharmaciens ne sont plus en mesure de faire face à d'autres pressions et le message de l'Ordre des pharmaciens doit être entendu avec la plus grande attention.

Les pharmaciens ont à composer, ne l'oublions pas, avec plusieurs facteurs alourdissant leur pratique:

Alourdissement des clientèles et vieillissement de la population

Enrichissement important et diversification des tâches professionnelles associées aux activités et au suivi clinique des patients

Développement incessant de nouvelles thérapies médicamenteuses associées à des pathologies complexes

Pénurie des effectifs professionnels en pharmacie

Sollicitation de plus en plus constante des pharmaciens en consultations en première ligne, principalement au sujet des médicaments de vente libre

Interventions auprès des autres professionnels de la santé, où l'expertise pharmaceutique est plus souvent utilisée qu'autrefois.

Vers un régime idéal

Pour les pharmaciennes et les pharmaciens du Québec, le régime d'assurance médicaments marque une étape positive et intéressante vers un accès équitable à la pharmacothérapie. C'est aussi l'occasion de mettre en évidence le rôle professionnel du pharmacien et les services pharmaceutiques autrefois sacrifiés au profit de la recherche du "meilleur prix" pour la plus grande quantité de médicaments.

Malgré le mérite des mesures en place, l'actuel régime présente des lacunes importantes exigeant des modifications majeures et, à court terme, un redressement.

Il est inadmissible que les clientèles les plus vulnérables en arrivent à réduire leur consommation de médicaments essentiels. Il est aussi inacceptable que les citoyennes et citoyens du Québec baissent les bras, résignés à ne pas comprendre comment fonctionne leur système d'assurance médicaments.

Pour pallier les difficultés notées par le Rapport Tamblyn et les autres lacunes que ses membres ont identifiées, l'Ordre des pharmaciens du Québec demande aux autorités gouvernementales de considérer les pistes qu'il propose aujourd'hui, afin de résoudre le plus rapidement possible une situation difficile, susceptible de porter préjudice à une partie importante de la population du Québec. Pareille éventualité serait, à nos yeux, insupportable.

L'Ordre tient à souligner, en terminant ce document, le courage de l'actuel gouvernement qui a accepté de soumettre son régime d'assurance médicaments à l'analyse scientifique. Ce même courage, nous l'espérons, saura l'amener à apporter d'ici la fin de la session parlementaire les correctifs nécessaires pour rétablir l'équité et l'accessibilité du régime.

Tout en sollicitant des mesures concrètes à court terme, l'Ordre croit que seule une analyse en profondeur du régime, à l'automne de cette année, permettra de dresser un bilan complet des problèmes et des lacunes résiduelles à corriger.